

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-1176/SG/FP constatant la reprise de service d'un agent de constatation des Impôts

n° 71-1176/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
3 septembre 1971

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1971

Date du numéro
25 septembre 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 20 août 1971, date de son retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Service des Contributions directes (Ministère des Finances), par M. Raymond Sandjivy, agent de constatation des services extérieurs de la Direction générale des Impôts. 8° échelon.